

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription en cycle MASTER RECHERCHE sont fixés tous les ans par arrêté ministériel. Le montant dépend de votre cursus, de votre nationalité et de votre situation.

1° Vous êtes de nationalité française, d'un pays membre de l'**UE / EEE** * ou de (Monaco-Andorre-Suisse-Résident du Québec) et vous n'êtes pas Boursier du gouvernement français.

Vos droits s'élèveront à 243 euros en cycle Master II Recherche.

2° Vous êtes de nationalité **HORS** France, hors pays membre de l'UE / EE ou de (Monaco-Andorre-Suisse-Résident du Québec) et vous n'êtes pas Boursier du gouvernement français.

A la rentrée 2021, les droits d'inscription différenciés concernant les étudiants extracommunautaires seront appliqués en fonction du tableau ci-dessous :

Type de droits	Conditions d'exonération *justificatifs à fournir	Inscription unique en Master 2 recherche Tarif 2020/2021 à réactualiser	Si double Inscription cycle Ingénieur INSA Rennes et Master 2 Recherche INSA Rennes Tarif 2020/2021 à réactualiser
Droits avec exonération partielle	* Inscrit dans l'enseignement supérieur public français avant la rentrée 2019/2020 *Réfugié politique *Etudiant fiscalement domicilié en France ou rattaché à un foyer fiscal domicilié en France depuis au moins 2 ans au 1/1/2021	243 € (sur justificatif)	159 € à rajouter au tarif ingénieur
Droits majorés	Ne remplissant pas les conditions précédentes	3770 €	159 € à rajouter au tarif ingénieur

Les états membres de l'Union européenne et de l'EEE :

- *Allemagne--Autriche-Belgique-Bulgarie-Chypre-Croatie-Danemark-Espagne-Estonie-Finlande-France-Grèce-Hongrie-Irlande-Italie-Lettonie-Lituanie-Luxembourg-Malte-Pays-Bas-Pologne-Portugal-République tchèque-Roumanie-Slovaquie-Slovénie-Suède- Islande-Liechtenstein-Norvège*

Pour plus amples informations, vous pouvez consulter le site suivant :

<https://www.campusfrance.org/fr/faq/suis-je-concerne-par-les-droits-d-inscription-differencies-dans-les-etablissemments-publics>

